

*DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS*

**ARRÊTE n°25-AT-48 AUTORISANT LA POURSUITE DE  
L'ACTIVITE  
DU COLLEGE JEAN MOULIN**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

REFERENCES  
ST/EV-2025- 048

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2131-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-27 et R 123-49,

Considérant le Procès-Verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité en date du **10 octobre 2024** donnant un **Avis Favorable** à la poursuite de l'activité du collège Jean MOULIN sise 26 rue des Cahouettes à Neuilly-Plaisance,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance autorise la poursuite de l'activité du collège Jean MOULIN à Neuilly-Plaisance.

**ARTICLE 2**

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance demande néanmoins la réalisation des différentes prescriptions énoncées au procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du **10 octobre 2024**.

**ARTICLE 3**

Une ampliation sera notifiée à la Responsable de l'établissement, Madame Karima ERRACHIDI accompagnée du Procès-Verbal de visite de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit à dater de son envoi en Préfecture de Bobigny. Tout recours peut être formé contre cet acte dans un délai de deux mois.

Neuilly-Plaisance, le 26 février 2025

Christian DEMUYNCK

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le **03/03/2025**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250226-AR-ST-2025048-AR  
Date de télétransmission : 03/03/2025  
Date de réception préfecture : 03/03/2025